

## Formation professionnelle

---

Le Gouvernement a cité trois enjeux majeurs à la réforme de la formation professionnelle : d'abord, par l'investissement dans la formation et les compétences, « hisser la France au sommet de la chaîne de valeur mondiale », ensuite, donner à chacun les moyens et la liberté de bâtir son parcours professionnel et enfin, protéger ceux que l'évolution rapide des compétences fragilise pour résorber le chômage de masse.

Les entreprises de proximité sont dépositaires de savoir-faire d'excellence qui distinguent la France internationalement. En outre, l'artisanat, le commerce et les professions libérales sont des secteurs dans lesquels le capital humain est essentiel, et qui ont très largement recours à la formation initiale et à la formation continue afin de réunir les compétences nécessaires à leur développement.

### Nos positions

---

**Premier thème de la réforme : « Créer une liberté professionnelle pour les salariés par un compte personnel de formation (CPF) facile d'accès »**

- › L'U2P est favorable à ce que le CPF devienne l'unique droit personnel à la main des individus, ce qui impliquerait la disparition du congé individuel de formation.

**Deuxième thème : « Engager un effort sans précédent de formation des demandeurs d'emplois »**

- › L'U2P demande que ces formations répondent aux besoins réels en compétences des entreprises de proximité et que cela ne se fasse pas au détriment de la formation des salariés.

**Troisième thème : « Favoriser l'investissement des entreprises dans les compétences des salariés »**

- › Point positif, le Gouvernement partage la volonté de l'U2P de développer l'accès à la formation des salariés des TPE et PME, encore insuffisant.

Il est nécessaire pour accompagner la montée en compétences des salariés des TPE et PME :

- de renforcer la mutualisation interprofessionnelle telle que prévue à l'article 42 de l'Accord National Interprofessionnel du 14 décembre 2013 ;
- d'accompagner financièrement la prise en charge de tous les types d'actions qui concourent au maintien, à l'adaptation ou au développement des compétences des salariés des TPE et PME.

#### **Quatrième thème : l'alternance**

- › L'U2P sera particulièrement vigilante sur ce thème. La priorité doit être donnée à une révision des circuits et de l'affectation de la taxe d'apprentissage. Si l'orientation retenue consiste à en confier la gestion aux OPCA, une péréquation doit permettre aux Conseils régionaux de continuer à assurer le financement du fonctionnement et de l'investissement des CFA qui forment les apprentis des plus petites entreprises. Nous nous opposerons par ailleurs à la fusion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Il faut réaffirmer leurs différences, l'un relevant de la formation initiale et l'autre de la formation continue.

#### **Cinquième thème : améliorer la régulation du système et l'accompagnement des actifs**

- › Ce thème s'inscrit dans plusieurs demandes formulées de longue date par l'U2P, en particulier le renforcement du contrôle et de la qualité de l'offre de formation.

### **Verbatim**

---

*« La formation professionnelle, initiale et continue, est dans l'ADN de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. Plus que toutes autres, nos entreprises misent sur leur capital humain et ont besoin d'investir dans la formation pour réunir les compétences nécessaires à leur développement.*

*C'est pourquoi, l'U2P défendra deux priorités dans la négociation puis dans le cadre de la préparation du projet de loi : d'une part mettre le plus possible en adéquation les besoins en compétences des entreprises et l'offre de formation ; d'autre part maintenir un fléchage important des ressources dédiées à la formation vers les TPE-PME. »*

## Chiffres clés

---

**31,6** milliards d'euros ont été alloués à la formation professionnelle en France en 2014, dont **45,3 %** aux entreprises, **14,3 %** aux régions et **17,3 %** à la fonction publique.

**55 000** organismes de formation exercent en France.